



CONSEIL
COMMUNAL
DE
SAINT-PR EX

Rapport de la commission sur le préavis n° 09/12.2018

Demande d'un crédit-cadre pour financer l'entretien et l'amélioration du réseau EU/EC dans le cadre du PGEE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de MM. Pierre Enderlin, Marc Hauswirth, Alain Jouffrey, Sébastien Pittet et de votre serviteur, rapporteur, s'est réunie le 18 décembre 2018 dans la salle de la Municipalité. Mmes Barbara Regamey, Carine Tinguely et Monsieur Christophe Cotting ont assisté partiellement à cette séance dans le but de présenter le dossier complet et de répondre aux questions de la commission.

Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et pour la mise à disposition des éléments principaux du dossier.

Préambule

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a comme objectif principal de définir une stratégie de maintenance des ouvrages d'assainissement et de fixer les obligations à assumer par la commune dans le temps.

L'aspect financier du PGEE aide la Commune à assurer qu'elle dispose des moyens nécessaires pour les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien et de remplacement des installations.

Selon la règle dite « du pollueur payeur » le compte d'entretien est alimenté par les taxes pour l'auto-financement des travaux.

Le solde du compte affecté pour l'entretien et la mise en conformité des réseaux ainsi que la STEP s'élève à CHF 6'620'549.88 au 1^{er} janvier 2018.

La première édition du PGEE date de 2004 et n'a pas été mise à jour depuis. A noter que les travaux effectués jusqu'ici ont été essentiellement menés au coup par coup et de façon réactive. Une approche plus pro-active nous permettra de réduire les coûts des mauvaises surprises qui peuvent se révéler onéreuses et causer des désagréments à la population saint-preyarde.

Le rapport du bureau d'Ingénieur Bovard & Nickl SA datant d'octobre 2016 sur l'analyse des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des eaux usées des communes de Saint-Prex, Etoy et Buchillon, estime le coût annuel pour la commune de Saint-Prex à CHF 87'500.- par temps sec. De plus ce rapport met en évidence une grande réactivité du réseau en regard des événements pluvieux et demande qu'un effort important soit apporté pour terminer la mise en séparatif, tant du réseau communal que des privés.

De 2011 à 2018 les coûts d'entretien cumulés s'élèvent à CHF 584'825.20 et le montant des travaux à CHF 3'501'000.-

Le but du crédit cadre par rapport à l'inclusion au budget communal est d'avoir une liberté pluriannuelle sur un compte affecté pour la municipalité afin d'entreprendre les études et les travaux urgents et d'entretien sans repasser par des préavis devant le conseil communal pour des travaux que l'ensemble de la commission estime indispensable à terme.

Décision de la commission

La Commission décide, à l'unanimité, de soutenir la demande d'un crédit-cadre d'un montant de CHF 1'000'000.- pour financer l'entretien et l'amélioration du réseau EU/EC dans le cadre du PGEE.

Un plan d'actions annuel permettant au conseil d'appréhender les travaux envisagés et à faire devrait toutefois être mis en place dans le but de terminer la mise en séparatif tant du réseau communal que des privés et de réduire drastiquement la grande réactivité du réseau face aux eaux claires parasites temporaires.

Incidence financière

Les dépenses pour ces travaux seront amorties en une fois à la fin de chaque année comptable par reprise sur le compte affecté pour les collecteurs et l'épuration.

Le détail des dépenses sera indiqué chaque année dans le rapport de gestion.

Incidence sur l'environnement

Le changement climatique montre des effets sur les mouvements de terrains de même que sur l'augmentation de l'intensité des précipitations. Il est probable que l'ensemble du réseau soit soumis à plus de contraintes pouvant potentiellement conduire à des pollutions liées à un dépassement de la capacité de la STEP ou des inondations de biens communaux ou privés. Notre environnement sera le premier bénéficiaire de l'amélioration de l'évacuation des eaux.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de Fr. 1'000'000.- pour financer l'entretien et l'amélioration de l'évacuation des eaux;
2. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
3. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois à la fin de chaque année comptable par reprise sur le compte affecté pour les collecteurs et l'épuration.

Au nom de la commission, le rapporteur



Dominique Dubugnon

Rapport établi à Saint-Prex, le 10 février 2019